

et les résultats qu'ils obtiennent généralement sont supérieurs à ceux des meilleures écoles publiques. Nous avons connu une foule de leurs élèves; nous en avons vu entrer au collège à l'âge de quatorze ou quinze ans, avec des connaissances vraiment étonnantes. Ils tenaient le premier rang dans leurs classes; et s'ils avaient eu, en demandant leur admission, une certaine connaissance du latin et du grec, ils seraient entrés de plein pied en troisième. Voilà.

L'enseignement des Frères n'a pas besoin d'être défendu, et si nous parlons ainsi, c'est seulement pour aider à saisir le caractère de la guerre que l'on fait à ces éducateurs par excellence, et rendre justice à qui de droit.

Le R. P. Ledoré, supérieur général des Eudistes, vient de faire entendre, à propos de la loi d'accroissement, une protestation qu'il fait bon de lire.

Les caractères sont si rares, qu'il ne faut pas manquer de faire connaissance avec ceux que l'on rencontre, par accident.

"Comme citoyen français, et en me conformant aux lois de mon pays, je possède, en participation avec d'autres citoyens français, quelques immeubles sur notre territoire. J'ai payé, comme tous, les droits exigés par l'enregistrement, dans le but de devenir propriétaire de ces établissements. J'achète de nouvelles propriétés, ou j'en vends une partie, comme tout le monde : plusieurs de mes co-associés sont morts, et moi-même je mourrai bientôt; dans ces circonstances, comme tout le monde aussi, j'acquitte les droits de mutation, entre vifs ou par décès, au même taux que tous les autres. Pourquoi donc m'imposer en plus une taxe annuelle de 0,40c. pour 100 de mon capital, puisque personne en France, en dehors de nous, religieux, n'aurait à l'acquitter ?

"Je ne demande aucun privilège : j'accepte toutes les charges qui découlent de ma qualité de français, mais je réclame l'égalité devant l'impôt.

"Permettre par une soumission servile qu'on ne prive de cette précieuse égalité devant la loi, ne serait-ce pas encourager le gouvernement à violer impunément pour tous une situation dont on a fait un des principes fondamentaux de notre droit moderne ? Aujourd'hui, c'est mon tour; demain, ce sera celui d'un autre. Pour sauvegarder mes droits et ma dignité, aussi bien que les vôtres, laissez-moi exiger qu'on me traite en Français.